Compte-rendu de la Consultation Citoyenne

21 mai 2022 – Horion-Hozémont/Velroux

- ***Présents :***
- ***Citoyens*** *: **18***
- ***Intervenants*** *:*
  - *Mme **QUARANTA – Présidente du CPAS** (Affaires sociales – Emploi et Maison de l'emploi).*
  - *Mme **PIRMOLIN** – **Présidente du Conseil communal**.*
  - *Mme **HENDRICKX – Présidente du Conseil d'Administration de la Société de Logement de Grâce-Hollogne**.*
  - *Mme **BAILLIEN** - Éducatrice spécialisée – Service communal **ECPC**.*
  - *Mme **PLUMACKER** – Éducatrice spécialisée – Service communal **ECPC**.*

- ***Excusés :***
  - *M. **CIMINO – Échevin** (Cohésion sociale – Relations avec les quartiers et associations – Jeunesse – Sports – Centre de vacances – Bien-être animal).*
  - *M. **FALCONE** – **Échevin** (Patrimoine - Développement durable, environnement, agriculture, gestion des déchets, mobilité, propreté publique - Démocratie participative - 3e âge - Citoyenneté et Egalité des chances).*
  - *Mme **CROMMELYNCK** – **Échevine** (Enseignement - Village des Benjamins et Petite enfance – Culture– Bibliothèques).*
  - *M. **GIELEN – Échevin** (Population/Etat civil/Sépultures – Voiries - Parcs et plantations).*
  - *Mme **MALCHAIR - 1er Inspecteur de police - Service Proximité.***

Thèmes proposés lors de l'inscription :

CONVIVIALITE

1. ***Organisation d'un « Méga Barbecue » sous chapiteau. Quelle collaboration serait possible entre les habitants du village et la Commune ?***

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME-VOIRIE- ENVIRONNEMENT

2. ***Projet sur le chemin vicinal, en face de la Maison de Repos « Les Buissonnets ».***
3. ***Aménagement de la place du Doyenné.***
4. ***Projet de lotissements résidentiels rue de la Station - Echange « constructif » avec les riverains.***

POPULATION

5. ***L'antenne administrative dans les entités externes à Grâce et Hollogne***

URBANISME - VOIRIE – TOURISME-MOBILITE

6. ***État – Entretien des voiries, des accotements, des trottoirs, des chemins pédestres, des sentiers et des avaloirs - Fauchage tardif.***
7. ***Problème à venir - Prévention au niveau du ruisseau du Ferdou.***

POLICE- ENVIRONNEMENT

8. ***Propreté - Bulles à verre.***

MOBILITE-POLICE

9. ***La mobilité douce et pour les PMR dans nos villages.***
10. ***La mobilité future à Horion-Hozémont - Circulation dans le village : vitesse, camions non locaux, accessibilité.***

Échange 21/05/2022

❖ ***Tour de présentation :***

- Les riverains d'Horion-Hozémont se sentent oubliés.

Retours :

➢ Chaque quartier a cette même impression, tous se sentent délaissés, oubliés. Mais ce n'est pas le cas.
➢ La population évolue et la convivialité au sein des quartier a changé également.

1. ***Organisation d'un « Méga Barbecue » sous chapiteau. Quelle collaboration serait possible entre les habitants du village et la Commune ?***

- Cette proposition marque la cohésion du village et c'est important. Il y a beaucoup d'initiatives et d'événements proposés mais ce barbecue manque, il n'a plus été mis en place depuis 10 ans car il y a de moins en moins de personnes volontaires pour aider à la mise en place.
- La commune pourrait-elle accompagner la démarche et aider dans la mise en place ? De quelle façon ?

Retours :

➢ Il est proposé de rassembler toutes les associations, groupements et citoyens actifs sur Horion-Hozémont en organisant une première réunion. Celle-ci sera le point de départ afin d'établir la liste des personnes prêtes à s'investir dans la construction de l'évènement.
➢ La date de la réunion sera communiquée le plus largement possible au sein du village (affiches, réseaux sociaux, …).
➢ Un rappel est fait de l'appel à projets « ***Budgets Participatifs*** » que les habitants peuvent soumettre. Chaque ASBL ou groupement de citoyens de la commune pourra introduire un dossier auprès de celle-ci. Les démarches à accomplir :
   - La Commune de Grâce-Hollogne alloue un budget de 30.000 euros par an pour la mise en place de projets de quartier imaginés par les citoyens.
   - A partir de vos idées et après sélection des projets les plus adaptés, la Commune investira des parts variées de cette enveloppe pour les concrétiser.
   - Pour participer, vous devez remettre un dossier de candidature complet, entre le 1er mai et le 31 août 2022.
   - Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site internet de la commune https://www.grace-hollogne.be/ma-commune/service-communaux/citoyennete-egalite-des-chances/budget-participatif ;
   - Ou vous pouvez contacter le service communal Egalité des chances - Participation Citoyenne (ECPC), par courriel : geraldine.plumacker@grace-hollogne.be - jessica.baillien@grace-hollogne.be ou par téléphone au 04/225.59.26 ou 0474/77.61.45 ou 0484/36.27.14.

2. ***Projet sur le chemin vicinal, en face de la Maison de Repos « Les Buissonnets »***

Retours :

➢ Un lieu intergénérationnel va y être développé. Il y aura une plaine de jeux, des modules de fitness ainsi que deux terrains de pétanque.
➢ Le dossier de ce projet est passé à la séance du Conseil communal du 23 juin 2022. Le procès-verbal de cette séance, au même titre que les précédents, sera diffusé sur le site internet de l'Administration communale :

https://www.grace-hollogne.be/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/proces-verbaux/2022

- La réalisation est prévue dans le courant de l'année 2023, en fonction des délais supplémentaires occasionnés par les problèmes d'approvisionnement des matériaux. Le budget est aussi à réévaluer, au vu de l'inflation des prix que nous connaissons actuellement.
- Le comité de quartier remarque l'importance de communiquer et de s'impliquer. C'est ce qui permet de faire bouger les choses. C'est très positif.

3. ***Aménagement de la place du Doyenné***

- Où en est-on par rapport au mur du cimetière et un aménagement de la place du Doyenné est-il prévu ?

Retours :

- **Retours citoyens** :
  - Il serait judicieux de consulter l'architecte de l'église, pour avis.
  - C'est le comité de quartier « Qualité village » qui s'occupe du cimetière autour de l'église.
  - C'est important de prendre l'avis des riverains et de les consulter sur les projets à venir.
  - Si la place doit-être aménagée, il faut garder les places de parking. C'est la seule place qui permet d'accueillir un grand nombre de personnes lors des manifestations.
  - Actuellement, il est question de consolider le mur, l'éventuel projet d'aménagement de la place n'étant pas encore défini.
  - Les services communaux de la Cohésion sociale, Culture, Jeunesse et Tourisme sont remerciés pour la convivialité qu'ils amènent, par la mise en place d'évènements, au sein du village.
- **Le service ECPC** s'informera auprès des services communaux concernés et reviendra vers les citoyens avec les informations obtenues.

  → Des travaux de réfection des murs d'enceinte du cimetière de Hozémont-Eglise sont prévus (période 2023-2024), soit plus précisément : « mur Nord vers cabine haute tension, mur Sud côté Doyenné, mur Nord-Ouest côté béguinage, mur Nord-Ouest côté parvis d'entrée.

  → Un éventuel aménagement de la place n'est actuellement pas à l'ordre du jour.

  → Le personnel technique du service des Sépultures procède régulièrement à l'entretien du cimetière de Hozémont ainsi que de ses abords.

  → Le comité de quartier ne manquera pas d'être informé de l'évolution de ce dossier.

4. ***Projet de lotissements résidentiels rue de la Station - Echange « constructif » avec les riverains***

- Ce projet entraîne des nuisances sonores.
- A-t-on songé au problème d'écoulement des eaux ainsi qu'à la mobilité ?
- Il faut garder en tête qu'Horion - Hozémont est, et doit rester, un village.
- La présentation faite par l'entreprise Blavier est restée vague quant aux doléances qui ont été présentées. Nous ne nous sommes pas sentis entendus dans nos préoccupations.

Retours :

- La Commune ne peut pas refuser à un propriétaire de valoriser son bien (via la construction de maisons ou d'immeubles par exemple). Ce qu'elle peut faire et ce qu'elle fait, c'est être attentive aux normes et réglementations afin que celles-ci soient bien respectées (de la Région wallonne notamment) et veiller à ce que toutes les conséquences qui en découlent soient prises en compte, telles que, par exemple : la mobilité, le parking, les espaces verts, la hauteur et le nombre d'étages du bâtiment, … Chaque demande est donc analysée et réfléchie et l'administration communale a le droit d'émettre des conditions et de bloquer, pour un temps, le projet, si les conditions ne sont pas remplies. Pour le projet dont question, lors de la présentation du dossier devant le Collège communal, ce dernier s'est positionné en demandant qu'il y ait moins de logements.
- **Le service ECPC,** à la demande citoyenne, peut prévoir une réunion spécifique, afin d'aborder et d'entendre les questionnements et préoccupations des riverains, face à ce projet.

5. ***<u>L'antenne administrative dans les entités externes à Grâce et Hollogne</u>***

- Quand l'antenne était à l'ancienne école, il y avait un panneau d'affichage. Ce serait bien d'en remettre un à celle-ci afin d'y apposer toutes les communications. Une antenne administrative devrait être un lieu qui oriente et communique toutes les informations importantes de la Commune.
- Il n'y a pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite.
- Il y a un problème au niveau de la communication des informations sur la Commune. Nous aimerions être informés des changements qui ont lieu et des possibilités qui s'offrent à nous (toutes-boîtes, courriers, …).
- Il faudrait penser à une permanence, en dehors des heures de bureau (un vendredi sur quatre de 16 à 18h, par exemple, ou le samedi).
- Le bâtiment pourrait être valorisé (comité village).
- Il serait bien de mettre un local à disposition des ouvriers communaux afin qu'ils puissent manger (ils quittent Horion à 11h30 pour être sûr Grâce à midi). Ce serait un gain de temps et d'efficacité.
- Le village est très isolé et il est très difficile de se rendre à Grâce lorsque l'on n'a pas de véhicule, l'antenne communale ne pourrait-elle pas permettre à d'autres services communaux (Population, Cohésion sociale, CPAS, …) d'y organiser des permanences ?

<u>Retours</u> :

- Une réflexion est en cours quant à la mise en place de plages horaires, en dehors des heures de bureau, pour les antennes administratives.
- Les assistants sociaux du CPAS ainsi que les agents du service de Cohésion Sociale, peuvent se rendre à domicile, sur simple demande.
- Le système informatique ne permet pas de délocaliser les permanences pour les cartes d'identité.
- La commune a investi dans des ordinateurs portables, il serait donc maintenant possible de décentraliser certaines permanences.
- Au niveau de la communication, il est important de diffuser les informations dans des endroits de passage (ex : salles d'attentes des antennes administratives, services communaux, CPAS, partenaires, …).
- Toutes les informations se trouvent sur le site internet communal et les principales modifications sont également reprises dans le magazine communal. Il serait impossible (humainement et financièrement), de distribuer des toutes-boîtes ou d'envoyer des courriers à chaque changement ou opportunité qui se présentent.

6. ***<u>État – Entretien des voiries, des accotements, des trottoirs, des chemins pédestres, des sentiers et des avaloirs - Fauchage tardif</u>***

- Certaines voiries ne disposent toujours pas d'égouts, depuis 2007 (année de réception de courriers officiels annonçant la mise en place). C'est fort long comme délai, quelque chose est-il enfin prévu ? Comme il y a des endroits où il n'y a pas d'avaloirs et qu'il n'y en a pas assez de manière générale, ils débordent régulièrement, même si la Commune les entretient et vient les déboucher à la demande. Il faut absolument en ajouter et les autorités communales en sont conscientes (retour des citoyens ayant été en contact avec les personnes compétentes dans ce cadre).
- Il y a également des voiries sans accotements, est-il prévu d'en mettre ?
- Au niveau du Château de Lexhy, les haies qui bordent les trottoirs et les accotements ne sont pas du tout entretenues. C'est un danger pour les usagers faibles. Le propriétaire doit les couper.
- Ne serait-il pas possible de tondre et d'entretenir un minimum les accotements et les trottoirs malgré le fauchage tardif ? En effet, la végétation ne permet pas aux piétons d'emprunter la voie publique de manière sécurisée. Le peu de trottoirs existants étant envahis. Si l'on pouvait au moins entretenir 50 cm de largeur, pour éviter de devoir marcher sur la route (exemples : rue du Huit mai, rue de l'Arbre à la Croix, rue du Long Mur, …).

- Est-il possible d'apporter des aménagements au niveau de l'arrêt de bus, rue des Rochers, qui est un endroit dangereux à cause du ruisseau ?
- Certains trottoirs et des voiries s'affaissent de plus en plus. Si un trou est constaté, à qui pouvons-nous le communiquer ?

Retours :

- **Le service ECPC** relayera les demandes, s'informera auprès des services communaux concernés, et reviendra vers les citoyens avec les informations obtenues.
- Concernant l'entretien des avaloirs, le service Technique communal effectue des passages réguliers selon un calendrier préétabli et, en effet, le problème est bien connu et géré au mieux. L'évolution des installations agricoles et du traitement de la terre, a également de grosses répercutions sur l'écoulement et l'évacuation des eaux.
- Si des dangers sont constatés au niveau des trottoirs et des voiries : Service Technique communal Voirie : 04/231.48.60.

7. Problème à venir - Prévention au niveau du ruisseau du Ferdou

- Ce ruisseau a déjà débordé et causé des inondations, malgré une certaine amélioration après les modifications apportées.
- Le projet immobilier prévu, ne risque-t-il pas d'accentuer les problèmes (déversement d'eaux usées supplémentaires) ? Le problème a-t-il été pris en considération ? Des solutions préventives sont-elles prévues ?

Retours :

- Lors de l'introduction de la demande de permis de ce type de projet, toutes ces questions sont abordées et le projet ne reçoit pas le feu vert des autorités tant que celui-ci ne répond pas à tous les critères nécessaires.
- **Le service ECPC** relayera les interrogations et les inquiétudes aux personnes concernées et se renseignera sur les aménagements futurs ainsi que sur ceux déjà réalisés.

8. Propreté - Bulles à verre

- Au niveau communal, plusieurs actions ont été mises en place, notamment :
  - ***L'application « FixMyStreet »*** : elle permet de signaler les déchets via son smartphone et ils sont ramassés la semaine qui suit.
    Pour ceux qui n'utilisent pas ce dernier, une adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone fixe sont mis en place afin de signaler les dépôts : ***fixmystreet@grace-hollogne.be*** - ***04/224.53.81***.
  - Plusieurs bulles à verres ont été enterrées et d'autres pourraient l'être.
  - Des poubelles intelligentes sont prévues : un système prévient quand elles sont pleines. La première vient d'être installée sur la place Préalles pour une période de test.
  - 140 poubelles publiques supplémentaires.
  - Les personnes qui jettent leurs déchets ménagers dans les poubelles publiques ou font des dépôts clandestins, plutôt que d'utiliser leur conteneur pensent faire des économies, mais ne se rendent pas compte que ce n'est pas le cas, car les déchets sauvages font augmenter le coût de la taxe communale. Par ailleurs, il faut rappeler qu'une taxe forfaitaire est payée par le citoyen, qu'il produise ou non des déchets.
  - La tournée de nettoyage des rues par les agents communaux est en train d'être revue afin d'en optimiser l'efficacité.
  - La Commune a investi dans l'achat d'une deuxième balayeuse.
  - L'installation de caméras est prévue pour la fin de l'année.
  - Des cendriers ont été placés devant différents commerces Horeca.

- La commune participe au ***Grand Nettoyage de printemps*** en partenariat avec l'ASBL ***BeWapp « Ensemble pour une Wallonie Plus Propre »*** qui a lieu chaque année.
- L'agent constatateur de la commune ainsi que les services de Police travaillent aussi dans ce domaine et un agent constatateur supplémentaire va être désigné.
- La Commune a établi une convention de partenariat avec la Ressourcerie du pays de Liège pour l'enlèvement des encombrants.
- L'augmentation du nombre de bulles à vêtements est en réflexion avec l'ASBL « Terre ».
- Il y a donc déjà des actions mises en place, il faut continuer dans ce sens, c'est aussi une question de mentalité et d'éducation. Mais il est nécessaire d'obtenir une adhésion citoyenne car il est impossible de poster des agents partout.

9. <u>La mobilité douce et pour les PMR dans nos villages</u>

- Que sont les « points-nœuds » et y en a-t-il à Grâce-Hollogne ?
- Rue du Huit mai, il est impossible de la mettre en SUL car la visibilité est obstruée après le tournant. Le jour où un camion arrive, il prend de plein fouet le cycliste.
- La voiture prend de plus en plus de place et d'importance sur nos routes. Il est temps de repartager l'espace public et de donner plus d'importance aux piétons et aux cyclistes.
- Proposition que 2 rues soient placées en stationnement alternatif.
- On en revient au manque de trottoirs et aux dangers que cela occasionne aux usagers faibles.

<u>Retours</u> :

- Les Balades « points-nœuds » (knooppunten) sont un système de fléchage d'itinéraires cyclables aussi simple qu'ingénieux. Érigés en réseaux, ils permettent de circuler, sans carte, sur des milliers de kilomètres. Concrètement, dans un périmètre large et défini (ici la Province de Liège), des numéros sont attribués aux croisements stratégiques de voiries cyclables. Ces numéros sont ensuite repris, pour chaque carrefour, sur des panneaux qui indiquent également la direction d'autres carrefours numérotés appartenant au réseau (voir carte – Annexe 1- Source : « pro-vélo »). Un projet, passant par Grâce-Hollogne, est en construction.
- Les pistes cyclables sans protections (de simples lignes tracées au sol), donnent une fausse impression de protection. Le niveau de sécurité d'une piste cyclable est adaptable en fonction des possibilités qu'offrent la voirie et en regard de la vitesse empruntée.
- La Région wallonne pourrait accorder des subsides pour la remise en état d'un accès vers la gare de Verlaine, afin que celui-ci devienne un Ravel.
- Les possibilités de création d'une piste cyclable structurante, qui relie 3 gares, pourraient être envisagées.
- Stationnement alternatif : le principe d'alternance est supprimé un peu partout, car il engendre trop de problèmes lors du changement de côté.

10. <u>La mobilité future à Horion-Hozémont - Circulation dans le village : vitesse, camions non locaux, accessibilité</u>

- Vitesse excessive et dangereuse à certains endroits. Certaines voiries sont mises à 50km/h voir à 30, mais ce n'est pas respecté. Est-il possible de trouver des solutions préventives ? (Ex : remettre des panneaux, le radar police, une pétition a été suggérée). Il faut intervenir.
- Des casses vitesse ont été installés à certains endroits mais la vitesse (50km/h), n'est quand même pas respectée. Ne peut-on pas limiter la vitesse à 30 à ces endroits afin d'espérer voir la vitesse descendre à 50 ?
- Circulation intensive de camions. Ne peut-on pas interdire l'entrée du village aux poids lourds ? Certaines Communes limitrophes le font. Grâce-Hollogne doit prendre des mesures.
- Il faut inciter les camions à ne pas passer dans le village, ou plutôt les en empêcher ! C'est là que nous voulons que la Commune intervienne. Les autres Communes ont pris des dispositions, alors

que Grâce-Hollogne ne se positionne pas. Même si les panneaux semblent inutiles et ne sont que de la dissuasion, il faut quand même essayer et les mettre en place.

- Les camions sortent à Flémalle et reprennent Saint-Georges.
- Au niveau territorial, les panneaux d'interdiction de tonnage sur le territoire doivent être positionnés en amont (avant d'entrer dans le village), pour les obliger à emprunter l'autoroute.
- Un des problèmes majeurs du village est la circulation !
- Rue « les enfants jouent ». Quelle est la procédure ?

Retours :

- *Pour information* : afin de se rendre compte de la vitesse réelle (et non ressentie), des systèmes de comptage existent :
  - Un dispositif de comptage à court terme (sur une période d'une semaine par exemple). Il permet de récolter toute une série de données qui doivent être analysées pour pouvoir envisager des solutions concrètes sur base de ces données vérifiées. Après cette 1ère phase de constat, un rapport avec des propositions de mise en place doit être transmis aux services du SPW, pour accord, afin de lancer une éventuelle phase de test. Ce système de comptage a un coût important et un suivi logistique conséquent.
  - Un nouvel outil est mis à disposition, avec Liège Métropole (instance supracommunale), ***Telraam*** ! C'est un système léger d'**observation de la circulation**. Il permet d'avoir une vision utile, globale et anonyme de la mobilité (+ d'informations sur : telraam.net).
  - La commune de Grâce-Hollogne dispose de 10 boîtiers (caméras) installés chez des citoyens pour une durée d'un an et qui réalisent des statistiques.
  - Ces outils ont permis de se rendre compte que sur 15000 voitures par jour, moins de 10 % dépassent la vitesse autorisée. 90 % des véhicules respectent donc la limitation de vitesse.
  - Pour tenter de solutionner la problématique des 10% restants, une voiture banalisée de la police circule.
  - Des pistes de solutions sont mises en place mais il s'agit encore d'adhésion citoyenne, de respect et de civisme.
- Concernant la circulation intensive des poids lourds et la mobilité en général, une réflexion globale doit être réalisée au niveau du Service Public Wallon. La législation relative à la signalisation routière est une compétence de leur niveau de pouvoir, la Commune doit s'y conformer. Les services de Police et l'Administration communale peuvent soumettre des propositions au SPW, qui les avalisent, ou les rejettent.
- La mobilité autour de l'aéroport va devoir évoluer compte-tenu de l'expansion et des projets de celui-ci. La Commune n'a pas de pouvoir décisionnel concernant l'aéroport, elle peut juste émettre un avis.
- Afin qu'une voirie soit éventuellement placée en « rue réservée au jeu », pour la période des grandes vacances (juillet-août), une demande doit être introduite à l'attention du Bourgmestre (lettre adressée à celui-ci, comportant le nom de la rue en question ainsi que les raisons qui motivent la demande). Formulaire et démarches à suivre disponibles au cabinet du Bourgmestre (cabinet-bourgmestrer@grace-hollogne.be). Pour la mise en place à l'année, des procédures et démarches différentes doivent-être effectuées, en regard du règlement général de police de la circulation routière, dans un premier temps, et ensuite via une enquête menée par le SPW.
- **Le service ECPC :**
  - Relayera les questionnements et les propositions aux services concernés et reviendra, dès que possible vers les citoyens, avec les informations utiles.
  - Programmera une réunion spécifique sur le thème de la mobilité en général sur l'ensemble de la Commune.

- Concernant la circulation intensive de camions, une session d'information peut être organisée, afin de présenter l'analyse de développement de l'aéroport au niveau de la mobilité. Cette analyse a été réalisée par l'entreprise privée STRATEC.

Retours des questionnaires :

Le dépouillement des questionnaires que vous nous avez remis nous permet de constater que, sur 11 questionnaires rendus, **11 d'entre vous souhaitent que les consultations citoyennes par quartier soient programmées de manière régulière et permanente**.

Nous vous proposons donc de nous réunir de nouveau pour un autre petit-déjeuner convivial, un samedi, fin de l'année 2022 (sous réserve de la disponibilité des locaux, des intervenants et de l'acceptation du Collège communal).

Ainsi, un retour des démarches effectuées jusqu'à présent, à la suite de notre première rencontre et sa continuité, pourra être réalisé.

Les modalités d'organisation de cette rencontre seront publiées en temps utile.

Le Service ECPC (Égalité des Chances- Participation Citoyenne) :
Rue de l'Hôtel communal, 28
04/225.59.26
geraldine.plumacker@grace-hollogne.be - 0474/77.61.45
jessica.baillien@grace-hollogne.be - 0484/36.27.14

ANNEXE 1
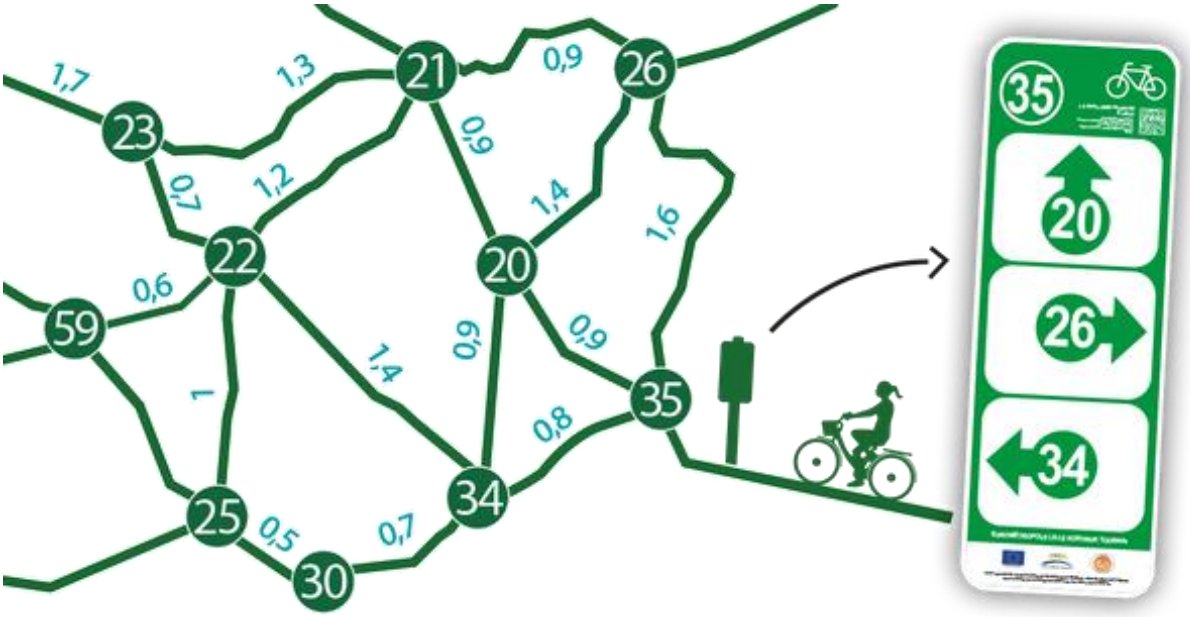
« Points-Nœuds »